

Conseils pour l'application de la charte « My friendly Place »

Conseils généraux :

- a. Éviter d'utiliser "bonjour madame/monsieur". Il est conseillé de saluer la personne sans utiliser d'expression genrée afin d'éviter d'interpréter le genre de la personne en fonction de son style et de se confronter à une erreur.
- b. Tolérer les signes d'affection en public des différents membres de la communauté LGBTQIA+. Chaque couple, qu'il s'agisse de personne du même sexe ou non, a le droit de pouvoir montrer des signes affectifs.
- c. Nous prônons le droit à l'auto-définition, c'est-à-dire que la personne puisse affirmer son identité/expression de genre sans que celui soit contesté par autrui.
- d. Nous insistons sur le fait que nous ne demandons pas un traitement privilégié mais un accueil similaire à celui de n'importe quelle personne hétéro/cisgenre.
- e. Il est nécessaire de pouvoir former les employés à apprendre à rencontrer un public varié sans un regard curieux et/ou jugeant. Certaines personnalités peuvent surprendre, nous ne demandons pas de la compréhension mais de l'acceptation et de la tolérance.
- f. Ne pas poser de questions intrusives concernant la situation du client. Comme cité précédemment, certaines personnalités peuvent engendrer de la curiosité. Il est vivement déconseillé de questionner la personne concernée sans que la situation ne soit adaptée. Toutefois, il est évident que si la personne concernée lance une conversation concernant son identité de genre ou son orientation sexuelle, il en va de soi de faire preuve de bienveillance.
- g. Il est également nécessaire de dédramatiser les éventuelles maladresses, si vous venez à mégenrer quelqu'un, c'est à dire de s'adresser à la personne en opposé avec son identité de genre, mauvais pronoms ou accords par exemple, l'essentiel est de pouvoir vous excuser brièvement et en tenir compte pour la suite des échanges.
- h. Nous ne n'interdisons pas la liberté de penser, propre à chaque personne, mais nous bannissons l'utilisation de termes tels que "pd, travlo" et autres insultes, termes sortis de leur contexte de base, pour définir un.e client.e.
- i. Ne pas genrer les cabines d'essayage est une forme d'inclusivité pour les genres non-binaires ne rentrant dans aucune des deux catégories de sexes conventionnels. Proposer une troisième option neutre est aussi une possibilité.

LIBRAIRIES

- Il est souhaitable de proposer des contenus spécifiques à la communauté LGBTQ+ (revues, magazines, livres abordant ces thématiques...).

MAGASINS DE MODE

- Ne pas conseiller le client vers une catégorie genrée définie par une interprétation personnelle. Ne conseillez pas un.e client.e sur base de sa présentation physique (morphologie, genre, style).
- Questionnez la personne par rapport aux pièces dans lesquelles elle se sent le mieux, cela permet d'orienter de manière adéquate et respectueuse.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Liens PDF pour accéder au [« Guide d'accompagnement pour l'inclusion des personnes trans dans l'enseignement supérieur en fédération Wallonie-Bruxelles »](#)

- [Lien sur le site *Égalité – Fédération Wallonie-Bruxelles*](#)
- [Lien alternatif sur notre site *My Friendly Place*](#)
- Accepter de différencier la dénomination sur les documents administratifs et le prénom que souhaite utiliser l'élève. Dans le cas où une personne demande à être appelée par un prénom usuel (celui qu'elle aurait choisi en fonction de son identité de genre et pas forcément encore appliqué sur ses documents d'identité officiels), il est évident que nous ne vous demandons pas d'outrepasser la loi. Les documents officiels d'identité priment toujours pour les démarches administratives, néanmoins, il convient de respecter le choix de la personne d'être appelée par son prénom usuel (par exemple en classe et sur les documents internes si possible).